

# LA VILLE D'ALÈS S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit et, à partir de ce diagnostic, de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

L'objectif du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est de protéger la population de nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver des zones de calme sur un territoire.

Ainsi, la Ville d'Alès s'engage dans cette lutte contre ces nuisances en adoptant un PPBE qui recense les actions réalisées, en cours ou prévues, visant à limiter le bruit urbain et son impact. Ce plan sera révisé tous les cinq ans, conformément à la réglementation en vigueur, et constituera un élément de base pour l'élaboration des futurs documents d'urbanisme, ainsi que pour la priorisation des actions à mener au sein de la commune.

Dans ce document, le public peut trouver des informations relatives au bruit (qu'est-ce que le bruit ? Comment se mesure-t-il ? Etc.), ainsi que la liste des actions réalisées ou à venir qui permettent de réduire les nuisances sonores. Il sera accompagné de "cartes de bruit" (pour le jour et pour la nuit).

Le PPBE de la Ville d'Alès sera disponible à partir du 18 novembre sur [ales.fr](http://ales.fr), ainsi qu'en version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

A lire aussi

- [Moustique tigre : une opération de traitement jeudi 7 novembre au Rieu](#)
- [Un jardin pédagogique exemplaire au Fort Vauban](#)
- [Savez-vous combien la ville d'Alès compte d'arbres ?](#)
- [Du 20 au 26 octobre, la semaine de la propreté fera la chasse aux mégots](#)
- [Alès'Y : les navettes passeront bientôt à l'électrique](#)